



Bourg-en-Bresse, le 19 septembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Découverte de capricornes asiatiques dans la commune de Divonne-les-Bains (Ain)

Le 25 août 2016, un habitant de Divonne-Les-Bains a signalé la présence d'un capricorne asiatique sur cette commune. Cela a été confirmée par le laboratoire de la santé des végétaux de l'ANSES. Il s'agit d'un coléoptère du nom latin *Anoplophora glabripennis*, originaire d'Asie orientale (Chine principalement), qui occasionne des dégâts très importants sur les arbres et arbustes comme les érables, marronniers, aulnes, bouleaux, charmes, hêtres, frênes, ormes, platanes, peupliers, saules, tilleuls.

Les larves creusent le bois vivant et sain, entraînant la mort de l'arbre dans les 3 à 5 ans. **Il ne présente en revanche aucun danger pour l'homme** et les animaux de compagnie, en dehors de la chute des arbres à terme. **Il ne s'attaque pas non plus aux poutres et structures en bois des habitations.**

Le capricorne asiatique fait l'objet d'une décision de l'Union européenne visant à lutter contre son introduction et sa propagation. Il est considéré comme un **danger sanitaire de première catégorie** en France, ce qui signifie que la lutte contre cet organisme est obligatoire en tout lieu et en tout temps sur tout le territoire national. Il fait également l'objet d'un arrêté ministériel de lutte depuis 2003.

Sa présence est signalée en Europe depuis 2000 et en France depuis 2003 dans le Loiret. Les foyers ainsi découverts ont tous pour origine une introduction via des emballages en bois originaires de Chine ayant servi au transport de blocs de fonte ou de pierres. **Divonne-Les-Bains est le premier foyer détecté en Auvergne-Rhône-Alpes.**

L'importance que revêt le patrimoine arboré pour la ville de Divonne-les-Bains et ses habitants nécessite d'intervenir rapidement pour limiter la propagation de ces insectes.

Les premières investigations ont été menées sur place par les services de l'État (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes) dès le 30 août, en étroite concertation avec le Préfet de l'Ain et les services techniques de la mairie. Des arbres présentant des symptômes typiques d'attaque ont été détectés dans l'impasse perpendiculaire à l'allée des marronniers. Il s'agit d'un alignement d'une quinzaine d'érables. La destruction des arbres étant le seul moyen de lutte efficace à ce jour, **une opération d'abattage sera effectuée le 21 septembre**. Elle sera complétée par une **opération de repérage des autres végétaux potentiellement infestés** à proximité du foyer initial en vue d'une éventuelle nouvelle intervention. Une enquête sera également réalisée ultérieurement afin de cerner si possible l'origine de l'introduction de l'organisme sur la commune.

Le préfet de région a pris un arrêté fixant les premières limites d'intervention et définissant les règles minimales suivantes : obligation de déclaration de présence ou de suspicion de présence de l'insecte, surveillance intensive de la zone délimitée, mesures et conditions d'abattage, interdiction de plantation dans la zone délimitée, interdiction de sortie de végétaux hors de la zone délimitée.

La suite des opérations consiste à délimiter de manière plus précise la zone infestée de manière à mettre en œuvre les mesures de lutte générale qui reposent sur le principe d'une surveillance intensive, à raison d'une inspection par an au minimum pendant 4 ans, dans une zone dite *tampon* de 2 kilomètres autour de la zone infestée.

Une réunion publique d'information se tiendra **le jeudi 22 septembre à 20 heures à l'Hôtel de Ville de Divonne-les-Bains, en salle du conseil municipal**, en présence du Maire, M. Étienne BLANC, afin de présenter le dispositif aux riverains en les incitant à la plus grande vigilance.

Nous comptons sur la mobilisation de tous pour concourir à la sauvegarde du patrimoine arboricole exceptionnel de la commune de Divonne-les-Bains.

Tout habitant de Divonne-les-Bains qui suspecte la présence de Capricorne asiatique est invité à contacter la mairie au 04 50 20 47 13

Contact presse

Préfecture de l'Ain – Bureau de la communication : pref-communication@ain.gouv.fr

04 74 32 59 22 ou 04 74 32 59 44